

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois	22.00	6 mois	42.00	1 an	78.00
Autres départements.....		25.00		48.00		90.00
Belgique.....		30.00		58.00		100.00
Union Postale Tarif.....		35.00		68.00		120.00
Tarif.....		80.00		160.00		300.00

REDACTION.....

ROUBAIX.....	65 à 71, Grande-Rue, Tél. 237.32, 237.33, 237.34
TOURCOING.....	26, rue Carnot, Tél. 27
LILLE.....	3, rue Faidherbe, Tél. 133.81
Annuaire des abonnés.....	13, boulevard des Italiens, Tél. Richelieu 85.78
MOUScron.....	102, rue de la Station, Tél. 5.64

ANNONCES.....

CHERQUEUR.....
POSTAUX.....
NON ABONNÉS.....

Les bonnes maisons vendent toujours les

Produits de Marque

— annoncés dans le —
— Journal de Roubaix —

— Elles ont toujours —
— suffisamment pour répondre —
— aux besoins de la clientèle

UN BIJOU
CURIEUX
APRES UN
BRILLANT

NON ABONNÉS

BILLET PARISIEN

LES POSITIONS PRISES SONT-ELLES DEFINITIVES ?

(D'UN REDACTEUR SPECIAL)

PARIS, 31 OCTOBRE (MINUIT).

M. Gaston Doumergue sait qu'il travaille pour le pays. Cette certitude lui laisse la conscience en repos et c'est pourquoi il n'est pas inquiet outre mesure des manœuvres qui sont ourdies contre ses projets.

Il n'est pas intransigent; mais son souci de conciliation ne va pas jusqu'à la faiblesse. Il a mis la dernière main à son plan de réforme, en tenant compte, dans la plus large mesure possible, des vœux formulés par le Congrès de Nantes. C'est ainsi que la rédaction définitive de ce plan spécifie les cas où le Sénat serait appelé à donner son approbation au droit de dissolution. Ce droit ne pourrait être exercé que pendant un an après l'installation de la Chambre. Mais, pour l'essentiel, à savoir la faculté accordée au chef de l'Etat d'appeler au pays sans avoir à recueillir l'avis conforme de la Haute-Assemblée, le projet de M. Doumergue est resté ce qu'il était lorsqu'il l'a exposé lui-même au peuple français dans son discours radiodiffusé du 24 septembre.

Sans doute, ce projet peut-il encore subir des modifications d'ici à samedi prochain, pour fixer pour le Conseil des ministres. Mais ses modifications ne pourront affecter que le détail de la réforme et c'est bien du projet dont il avait jeté les bases au mois de septembre que le Président du Conseil s'apprête à faire passer au Sénat. Le message radiophonique qu'il lui adressera samedi soir.

Les positions étant prises, les ministres radicaux parviendront-ils à concilier les termes, jusqu'à présent inconciliables, du problème?

M. Herriot a conféré, à la fin de la matinée de mercredi, avec M. Lebrun. Le ministre d'Etat a dit pour respectueusement le Chef de l'Etat d'intervenir pour que le projet de réforme soit adouci. De son côté, le Président de la République a dit faire appel au patriotisme, au civisme du maître de Lyon. En fait, celui-ci n'ignore pas le danger que courrait le pays s'il était privé du guide qui lui a épargné les horreurs de la guerre civile et, peut-être, de la guerre étrangère; il ne veut pas la rupture.

Est-ce à dire que ce conflit, en apparence insoluble, sera résolu très aisément par le Conseil de samedi? L'hypothèse n'a rien que de vraisemblable et les opinions trop pessimistes ne semblent pas correspondre très exactement à la situation.

LA TOUSSAINT



La Toussaint nous surprend au moment où les derniers douleurs de l'automne semblent s'être définitivement évanouies. Fera-t-il aujourd'hui le temps qui est convenu d'appeler un vrai « temps de Toussaint »? On, au contraire, les premiers frimas, déjà sensibles hier, balayeront-ils un ciel chargé pour glacer l'atmosphère.

Qu'importe! Quelles que soient les prévisions qu'ont établies les bulletins météorologiques, il y aura peu de gens qui manqueront aujourd'hui, 1^{er} novembre, au fidèle rendez-vous avec les tombes.

Que de chrysanthèmes cette année! On dit que la température en a favorisé l'éclosion. C'est par milliers qu'ils s'épanouissent depuis quelques jours en bordure des allées de nos cimetières, là où il y a un souvenir à pleurer et à honorer.

Toussaint, jour de recueillement et de prières, plein d'une bienfaisante gravité, rappel profond des lendemains à ceux qui, dans leur hâte, oublient jusqu'à l'éconlement des jours dont la fuite pourtant rapproche inévitablement du but.

LETTRE DE BRUXELLES

LES DIFFICULTÉS GOUVERNEMENTALES EN BELGIQUE

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 31 OCTOBRE 1934.

L'impression s'étend de plus en plus que les jours du Gouvernement sont comptés. Le fait qu'il a renvoyé à bruits son projet sur la réduction des traitements et des allocations de tous genres, montre qu'il a appréhendé la réaction que cette réduction allait provoquer. Au point de vue social, la réduction atteindrait 200 millions. Cette détermination donne crédit au bruit d'après lequel M. van Zeeland, peu habitué aux manœuvres politiques, aurait remis sa démission de ministre aux troupes à M. de Broqueville avant de partir pour le Midi.

Les noms de M. Franquet, de M. Van de Vyvere et de M. Theunis, anciens chefs de cabinet, sont de nouveau mis en avant pour reprendre la succession de M. de Broqueville. M. Franquet a réussi une première fois la stabilisation. Fera-t-il une seconde fois l'opération? Ce serait d'une telle gravité que bien peu la croient possible. Quant à M. Van de Vyvere, il a été battu, avant la constitution du ministère Poillet-Vanderstede, par le refus du Parti libéral de lui faire confiance. M. Van de Vyvere, qui s'est retiré depuis lors de la politique active, a-t-il reconquis le Parti libéral? On lui prête l'idée d'appeler dans son cabinet deux socialistes qui tempéressent l'opposition de l'extrême-gauche.

Cette tripartite larvée avait-elle l'adhésion de la Droite? On sait que les deux « Journées » récentes de l'Union Catholique ont manifesté une nouvelle opposition contre ce régime, dans lequel l'extrême-gauche ne verrait qu'une occasion plus facile de répandre et d'imposer ses idées.

Quant à M. Theunis, qui fut chef de cabinet de 1921 à 1925, ce n'est point un homme politique. Il s'occupe d'affaires et a de fortes relations dans les milieux catholiques. On le dit partisan d'un gouvernement pris arbitrairement par le Parlement.

En ce qui concerne M. Jaspas, actuellement ministre des Affaires étrangères, on ne croit pas qu'il tiendrait longtemps le poste de premier ministre si le ministère actuel devait se faire. Il ne serait pas l'honorablement de la laïcité, mais qu'il s'écarterait de la promesse faite aux Chambres et au pays de réaliser.

On peut conclure de toutes ces considérations que les difficultés qui surgissent d'une crise ministérielle actuelle renforceront plutôt la situation de M. de Broqueville. On remarque qu'à chaque Conseil de Cabinet, un vent de panique souffle dans les milieux politiques et puis tout s'arrange, tant bien que mal sans doute, mais tout s'arrange.

Les ministres ministériels le disent. Tous les ministres sont d'accord. Comment l'un d'eux pourrait-il, le lendemain, abandonner l'équipe en disant que « tout va mal », alors que la veille il a dit, comme les autres, que tout allait bien. Aucun homme politique ne pourrait impunément se déjuger à ce point.

Ainsi, le Ministère gagne du temps. L'Assemblée générale de la Fédération des Cercles et Associations catholiques se tient à Brucbe, aujourd'hui et demain. Elle permettra sans doute aux ministres catholiques présents de faire des déclarations qui éclairciront une situation assez embrouillée. En effet, les réunions de ce genre ont toujours été l'occasion pour le Parti catholique — aile traditionnelle — d'échanger, d'émettre des idées, de formuler des vœux et de prendre des décisions qui marquent une date dans la vie politique belge.

Le fermier Lemaire, d'Escanaffes accusé d'assassinat et d'incendie volontaire a été acquitté par la Cour d'assises du Hainaut



LES JURÉS SORTENT DU PALAIS DE JUSTICE (Ph. de J. de B.)

La Cour d'assises du Hainaut en a terminé mercredi avec l'affaire d'Escanaffes. Elle a acquitté le fermier Edmond Lemaire qui était accusé d'avoir tué son amie, Emma Billet et d'avoir mis le feu à la maison de celle-ci.

Rappelons que l'accusation reposait sur grande partie sur les déclarations d'un habitant du village, Auguste Berte, qui prétendait avoir vu, la nuit de l'incendie, l'accusé transporter le corps d'Emma Billet de sa maison à l'étable où elle fut trouvée brûlée.

L'audience est ouverte mercredi matin à 10 h. 15 et le parole est donnée au Procureur du Roi, M. Bouvy, pour son réquisitoire.

Le Procureur du Roi demande aux jurés d'apprécier si l'accusé est vraiment l'auteur du crime

— Pour bien comprendre cette affaire, dit en commençant le Procureur, il convient non seulement d'analyser la psychologie de l'accusé et celle des nombreux témoins qui ont été entendus, mais il convient également de situer les faits dans le cadre de la vie sociale, qui est en jeu dans le pays du marais gris, de la résidence des bouches muettes, où la justice ne trouve pas toujours les concours qui lui sont nécessaires. Il a fallu toute l'expérience, toute la perspicacité, toute la ténacité de M. le juge d'instruction Maury, pour faire la lumière dans cette affaire, pour rassembler un ensemble de faits qui constituent des charges contre Edmond Lemaire.

L'orateur relève ensuite les contradictions dans les diverses déclarations de l'accusé au cours de ses interrogatoires.

Le budget de 1935 dépasse 47 milliards

Paris, 31 octobre. — La Commission des finances après avoir entendu M. Germain-Martin, ministre des Finances, a arrêté comme suit la balance des dépenses et des recettes de l'exercice 1935: Dépenses, 47.572 millions; recettes, 46.985 millions; excédent de dépenses, 587 millions.

Le commissaire Guillaume a été entendu par la Commission d'enquête de la Chambre

Il a notamment déclaré que son rapport a été rédigé à la demande de M. Ordonneau et non pas de M. Chéron

Paris, 31 octobre. — La Commission d'enquête pour les affaires Stavisky a commencé, mercredi matin, l'audition de M. Guillaume, commissaire divisionnaire à la direction de la police judiciaire, auteur du fameux rapport sur les circonstances de la mort du conseiller Prince, rapport qui a soulevé des polémiques nombreuses tant par sa publication que par son contenu et auquel la partie civile a répondu par un long mémoire rectificatif.

Le commissaire Guillaume a exposé les conditions dans lesquelles il avait été amené à établir son rapport, qu'il a rédigé, dit-il, en conscience et avec le souci de rechercher la vérité. Il n'a jamais agi autrement que d'après les instructions qui lui ont été données par ses supérieurs hiérarchiques. Il n'a jamais eu directement d'ordres de M. Henry Chéron qu'il n'a pas vu depuis des années.

Voici, du reste, d'après le compte rendu analytique, l'essentiel de la déposition du commissaire Guillaume:

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous nous dire dans quelles circonstances vous avez été chargé de la rédaction du rapport?

C'est M. Ordonneau qui a demandé le rapport

M. Guillaume donne lecture d'une



(M. Manuel Fréres.)
LE COMMISSAIRE GUILLAUME

déclaration précisant dans quelles conditions M. Ordonneau fit appel à sa collaboration, puis l'invita à rédiger un rapport d'ensemble. Il déclare que toutes les pistes ont été suivies avec le souci de ne rien laisser dans l'ombre. Le témoin ne s'est pas préoccupé de savoir s'il plairait ou non. Il ignorait que son travail serait publié.

D. — C'est donc M. Ordonneau qui vous a chargé de la rédaction du rapport. Ce n'est pas M. Chéron?

R. — Non.

D. — C'est M. Ordonneau seul qui vous a demandé le rapport?

R. — M. Ordonneau seul.

M. Guillaume précise que dans chaque affaire criminelle, la police judiciaire rédige un rapport d'ensemble. Dans la pensée de M. Guillaume, le rapport n'était nullement destiné à une publication éventuelle. Le témoin ignore comment des indiscrétions ont pu se produire.

D. — Vous ne vous êtes pas borné à résumer des témoignages, vous avez fait œuvre de critique. A cet égard, la partie civile écrit que vous vous êtes érigé en censeur des magistrats?

R. — J'avais le droit d'exprimer le regret que certaines vérifications n'aient pas été faites, tant sur le train tamponneur que sur la lime et la houpette. Des constatations de cette nature peuvent présenter une grande importance. Il faut les confier dès les premières heures aux spécialistes de l'identité judiciaire, afin de s'entourer de toutes les garanties, surtout dans une affaire si importante.

D. — D'accord, mais enfin vous vous êtes arrogé le droit de dire ce que vous pensiez de la marche de l'instruction. Je vous demande: Est-ce l'usage?

R. — Je ne me sène jamais pour critiquer, non plus qu'on se sène pour être critiqué.

D. — Vous avez que la partie civile se plaint de ne pas avoir été mise au courant de votre enquête de manière à pouvoir vérifier vos témoignages?

(Lire la suite page 2.)

LE MONUMENT AUX ROIS DE YOUGOSLAVIE



Le sculpteur Maxime Real del Sarie a composé la maquette d'un monument à la gloire des trois rois de Yougoslavie, Pierre I^{er}, Alexandre et Pierre II. VOICI LE MONUMENT AVEC, à gauche, M. SPAKOLOVITCH, ministre de Yougoslavie à Paris et, à droite, LE SCULPTEUR. (Ph. Kaystova.)

Une cérémonie à la mémoire des pompiers de Paris

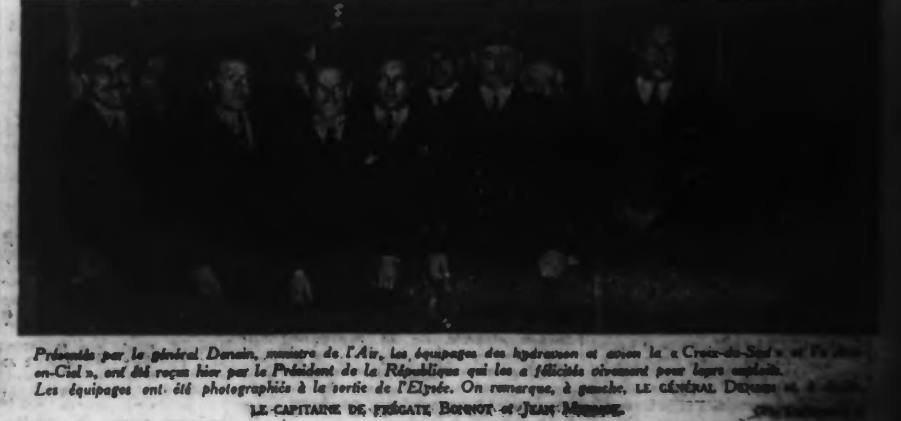


Au cimetière de Montparnasse, M. LANGERON, préfet de police, s'incline devant le monument aux morts des sapeurs-pompiers de la ville de Paris. (Mond. Photo Presse.)

LES GRANDS MAGASINS DU LOUVRE

Les Grands Magasins du Louvre ont été inaugurés à leur adresse actuelle, dès à présent, la livraison des commandes par voiture à leur adresse est assurée dans les conditions suivantes: les jours, LILLE, ST-MAURICE, FIVES, LA MADELEINE, ROUBAIX, TOURCOING. — Lundi, mercredi et vendredi: ASQ, FACRES, FAUBOURG-DES-FOURTES, HAUBOURDIN, HEM, LANNOT, LYS-LEZ-LANNOY, LOOS, FETTIGNON, CHEN, RONCHIN, TRUMESNIL, VENDEUILLE, WATTIGNIES, WATTRELOS. — Mardi, jeudi, samedi: CANTILEU, GROSQ, FLEURS-LEZ-LILLE, HELLEMMES, LAMBERSART, LE MARAIS, LOMME, MARQUEN-BARCEL, MONS-EN-BARCEL, MARQUETTE, MOUVAUX, SAINT-ANDRE, WAMBRECHIES, WAZQUEHAL. 20349

La réception à l'Élysée des équipages de la "Croix-du-Sud" et de l'"Arc-en-Ciel"



Présentés par le général Dornier, ministre de l'Air, les équipages des hydravions et avions la "Croix-du-Sud" et l'"Arc-en-Ciel", ont été reçus hier par le Président de la République qui les a félicités vivement pour leurs exploits. Les équipages ont été photographiés à la sortie de l'Élysée. On remarque, à gauche, LE GÉNÉRAL DORNIER. LE CAPITAINE DE FRÉGATE BONNOT et JEAN MARIN.